

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 4 décembre 2023 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Josée Crane
Nathalie Côté
Laurier Girard
Réal Bérubé

M. le conseiller Vital Dumais est absent.

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par M. le mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 30 novembre 2023
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-01, fixant de nouveaux taux de taxes foncières générales variables et spéciales pour l'année 2024
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-02, fixant une compensation pour services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2024
- 1.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-03, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins Desbiens et des Patriotes pour l'année 2024
- 1.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-04, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Baie-des-Perron, Alfred et 2e chemin de la Baie-des-Perron pour l'année 2024
- 1.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-05, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver d'une partie du chemin de la Montagne pour l'année 2024
- 1.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-06, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins du Lac-Ouiatchouan et de la Rivière pour l'année 2024
- 1.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-07, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin du Barrage pour l'année 2024
- 1.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-08, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Pointe-du-Bonhomme et de la Baie-de-la-Vache pour l'année 2024
- 1.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-09, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin des Étangs pour l'année 2024

- 1.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-10, fixant de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts liés à l'entretien d'hiver de la route du Lac-Maggie pour l'année 2024
 - 1.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-11, fixant de nouveaux taux concernant le service d'aqueduc pour l'année 2024
 - 1.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-12, fixant de nouveaux taux concernant le service d'égout pour l'année 2024
 - 1.17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-13, fixant de nouveaux taux concernant le service des ordures soit la cueillette des ordures ménagères et la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) pour l'année 2024
 - 1.18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-14, fixant de nouveaux taux concernant le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire pour l'année 2024
 - 1.19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-15, fixant de nouveaux taux concernant le permis d'occupation et la compensation pour les services municipaux au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte, de tente-roulotte et de véhicule motorisé sur le territoire pour l'année 2024
 - 1.20 Dépôt, divulgation des intérêts pécuniaires
 - 1.21 Code d'éthique des élus, dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou avantages reçus de plus de 200\$
 - 1.22 Résolution pour l'information régionale
 - 2. FINANCES**
 - 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de novembre 2023
 - 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
 - 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 octobre 2023
 - 2.3 Demande de don – Mira
 - 2.4 Demande au fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
 - 3. PERSONNEL**
 - 3.1 Mouvement de main-d'œuvre à l'interne
 - 4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**
 - 5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**
 - 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7. TRANSPORT ROUTIER**
 - 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 9.1 Demande de renouvellement de membres du comité consultatif d'urbanisme
 - 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11. VARIA**
 - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 23-238

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour l'ordre du jour, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Résol. 23-239

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 30 NOVEMBRE 2023

Résol. 23-240

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 30 novembre 2023 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 30 novembre 2023 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

→ Mme la mairesse informe la population que la Municipalité a reçu le prix embellissement remarquable des Fleurons du Québec.

1.5

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-01, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES VARIABLES ET SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Réal Bérubé que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-01 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux de taxes foncières générales variables et spéciales pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-01 est présenté selon la loi.

1.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-02, FIXANT UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS DE TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-02 ayant pour objet la fixation d'une compensation pour services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-02 est présenté selon la loi.

1.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-03, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DESBIENS ET DES PATRIOTES POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-03 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins Desbiens et des Patriotes pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-03 est présenté selon la loi.

1.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-04, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA BAIE-DES-PERRON, ALFRED ET 2E CHEMIN DE LA BAIE-DES-PERRON POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josée Crane que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-04 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Baie-des-Perron, Alfred et 2^e chemin de la Baie-des-Perron pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-04 est présenté selon la loi.

1.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-05, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Claude Martel que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-05 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin de la Montagne pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-05 est présenté selon la loi.

1.10

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-06, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU LAC-OUIATCHOUAN ET DE LA RIVIÈRE POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Réal Bérubé que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-06 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins du Lac-Ouiatchouan et de la Rivière pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-06 est présenté selon la loi.

1.11

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-07, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DU BARRAGE POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-07 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin du Barrage pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-07 est présenté selon la loi.

1.12

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-08, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA POINTE-DU-BONHOMME ET DE LA BAIE-DE-LA-VACHE POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-08 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver des chemins de la Pointe-du-Bonhomme et de la Baie-de-la-Vache pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-08 est présenté selon la loi.

1.13 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-09, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DES ÉTANGS POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josée Crane que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-09 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver du chemin des Étangs pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-09 est présenté selon la loi.

1.14 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-10, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN ET LA DISTRIBUTION DES COÛTS RELIÉS À L'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE DU LAC-MAGGIE POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Claude Martel que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-10 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant la tarification et les modalités nécessaires pour l'entretien et la distribution des coûts reliés à l'entretien d'hiver de la route du Lac-Maggie pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-10 est présenté selon la loi.

1.15 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-11, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE D'AQUEDUC POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Réal Bérubé que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-11 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service d'aqueduc pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-11 est présenté selon la loi.

1.16 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-12, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Laurier Girard que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-12 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service d'égout pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-12 est présenté selon la loi.

1.17

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-13, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE DES ORDURES SOIT LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL (ICI) POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Nathalie Côté que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-13 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service des ordures soit la cueillette des ordures ménagères et la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI) pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-13 est présenté selon la loi.

1.18

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-14, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE SERVICE DE VIDANGE ET DE TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Josée Crane que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-14 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur le territoire pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-14 est présenté selon la loi.

1.19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-15, FIXANT DE NOUVEAUX TAUX CONCERNANT LE PERMIS D'OCCUPATION ET LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AU PROPRIÉTAIRE OU À L'OCCUPANT D'UNE ROULOTTE, DE TENTE-ROULOTTE ET DE VÉHICULE MOTORISÉ SUR LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2024

Le projet de règlement est présenté. Avis de motion est donné par M. le conseiller Claude Martel que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 24-15 ayant pour objet la fixation de nouveaux taux concernant le permis d'occupation et la compensation pour les services municipaux au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte, de tente-roulotte et de véhicule motorisé sur le territoire pour l'année 2024.

Le projet de règlement numéro 24-15 est présenté selon la loi.

1.20

DÉPÔT, DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à la réglementation, tous les membres du conseil municipal ont déposé leur formulaire de divulgation d'intérêts pécuniaires.

1.21

CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS, DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONS OU AVANTAGES REÇUS PLUS DE 200\$

En décembre de chaque année, le directeur général doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tout autre avantage (art.6, al.4 Loi sur l'éthique).

Le directeur général confirme, par la présente, que pour la période du 6 décembre 2022 au 4 décembre 2023, il n'y a aucune déclaration de dons ou avantages reçus, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dont le règlement a été adopté en novembre 2011. Ainsi il n'existe pas encore de registre comme tel.

QUE ce conseil prend acte de la confirmation du directeur général.

1.22

Résol. 23-241

RÉSOLUTION POUR L'INFORMATION RÉGIONALE

ATTENDU QUE la crise qui sévit actuellement dans les médias aura à court, moyen et long terme des impacts considérables sur la qualité de l'information régionale ;

ATTENDU QUE les gens qui travaillent à la radio et à la télévision sont de véritables passionnés qui offrent à leurs lecteurs et à leurs auditeurs des contenus diversifiés basés sur des sources fiables et crédibles ;

ATTENDU QUE l'information est au cœur de notre démocratie et que la population est en droit d'avoir accès à une information juste et de proximité ;

ATTENDU QUE le Groupe TVA a annoncé l'abolition de 547 postes au sein de son réseau et que notre station locale ne comptera plus désormais que quelques journalistes et caméramans pour couvrir l'ensemble de notre grand territoire ;

ATTENDU QUE les ressources du canal communautaire MAtv ont été grandement diminuées ;

ATTENDU QUE les bulletins de nouvelles locales seront dorénavant préenregistrés et lus de Québec, ce qui, en plus de désincarner la réelle portée d'une nouvelle locale, aura pour effet de réduire considérablement le temps qui sera alloué à la couverture journalistique ;

ATTENDU les coupures d'emploi récentes dans les coops de l'information. (Journal le Quotidien);

ATTENDU la présence dans notre région de l'école supérieure d'art et technologie des médias qui forme de nombreux étudiants futurs communicateurs;

ATTENDU QUE Meta n'autorise plus les médias à publier leurs contenus sur sa plateforme Facebook et que ce mode de distribution n'apporte aucun revenu à l'heure actuelle de quelque forme que ce soit dans notre pays, dans notre ville ou dans notre province ;

ATTENDU QUE le CRTC a la responsabilité de mettre en œuvre les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion ;

ATTENDU QUE l'article 3 (1) d) (i) de la Loi sur la radiodiffusion prévoit que le système canadien de radiodiffusion doit servir à « (...) sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada »;

ATTENDU QU'en tant qu'élus, nous ne pouvons rester les bras croisés face à cette situation préoccupante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté que la Municipalité de Lac-Bouchette appuie les médias de la région et demande une intervention immédiate de la part des gouvernements du Québec et du Canada afin de trouver des solutions à cette crise qui touche durement l'industrie des communications, et ce, dans le but notamment de préserver la qualité de l'information dans nos régions et ainsi contribuer au maintien d'une saine démocratie;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette demande au CRTC de mettre en place un fonds pour financer les nouvelles locales et communautaires dans le cadre de sa consultation actuelle sur les contributions de base des diffuseurs en ligne étrangers (CRTC 2023-138) afin d'assurer :

- une couverture de pertinence et de reflet local ;
- une diversité de l'information dans notre région, et ;
- le soutien de la structure économique de la région.

QU'en attendant, les gouvernements interviennent avec un fonds d'urgence et qu'ils étendent leurs crédits d'impôt pour le journalisme aux entreprises de radiodiffusion afin que celles-ci continuent de soutenir à la fois l'économie régionale et notre démocratie;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au CRTC, aux gouvernements du Québec et du Canada, de même qu'à tous les députés fédéraux et provinciaux qui représentent notre territoire.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 23-242

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de novembre 2024 suivants soient approuvés :

Novembre 2023		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Annie Lapointe	200.00 \$	200.00 \$
Vital Dumais	227.36 \$	227.36 \$
Nelson Verreault	632.98 \$	632.98 \$
Transport C.J.Z.	14 154.86 \$	29 279.82 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	2 500.00 \$	2 500.00 \$
Résidences du Manoir des Lacs	21 000.00 \$	21 000.00 \$

Carl Laliberté	137.94 \$	137.94 \$
Ghislaine M.-Hudon	1 490.86 \$	4 591.24 \$
Cercle des Fermières	507.00 \$	507.00 \$
Nathalie Côté	45.24 \$	45.24 \$
Laurier Girard	326.88 \$	326.88 \$
David Bouchard	620.82 \$	620.82 \$
Ghislaine M.-Hudon	1 050.83 \$	- \$
Ghislaine M.-Hudon	2 049.55 \$	- \$
Chantale Girard	45.24 \$	45.24 \$
9108-8625 Québec Inc.	290.27 \$	290.27 \$
Cain Lamarre	1 281.10 \$	1 281.10 \$
Canadian national	287.44 \$	287.44 \$
Martin Cloutier	400.00 \$	400.00 \$
Coop Chambord	349.76 \$	349.76 \$
Corporate express	15.59 \$	15.59 \$
Desgagné Laflamme électrique	278.24 \$	278.24 \$
E.K. contrôle	4 212.04 \$	4 212.04 \$
Entreprises MB St-Félicien	721.41 \$	721.41 \$
Eurofins Environex	314.46 \$	314.46 \$
Excavation rénovation Drolet	4 369.05 \$	4 369.05 \$
Fonds d'information	40.00 \$	40.00 \$
Steven Gaudreault	75.00 \$	75.00 \$
Groupe Génitique Inc.	774.11 \$	774.11 \$
H2O innovation	8 034.56 \$	8 034.56 \$
Havre	75.00 \$	75.00 \$
Jean-Guy Lavoie	500.00 \$	500.00 \$
LCR	137.96 \$	137.96 \$
Mécanique Dave Bilodeau	1 235.90 \$	1 235.90 \$
MegaBuro	581.43 \$	581.43 \$
Mick mécanique	4 897.94 \$	4 897.94 \$
MRC du Domaine-du-Roy	23 741.71 \$	23 741.71 \$
Claude Munger	2 665.00 \$	2 665.00 \$
Nord-Flo	3 021.50 \$	3 021.50 \$
Nutrinor énergies	3 549.29 \$	3 549.29 \$
Plomberie Girard & Voyer	2 552.45 \$	2 552.45 \$
Produits BCM	1 286.53 \$	1 286.53 \$
Refuge Animal	45.99 \$	45.99 \$
Michel Simard	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Société canadienne des postes	209.06 \$	209.06 \$
St-Félicien diesel	342.40 \$	342.40 \$
SCFP	577.38 \$	577.38 \$
Transport C.J.Z.	15 124.96 \$	- \$
Jean-Pierre Tremblay	117.80 \$	117.80 \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 938.40 \$	13 368.12 \$
Beneva	5 201.34 \$	5 201.34 \$
Ministère du Revenu	13 778.21 \$	- \$
Hydro-Québec - édifice municipal	1 005.59 \$	- \$
Ministère du Revenu	57.60 \$	13 835.81 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 576.30 \$	- \$
Bell - plage	93.72 \$	302.67 \$
Bell - kiosque	18.19 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 161.55 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	46.34 \$	- \$
Bell - kiosque	85.12 \$	- \$
Hydro-Québec - étangs	2 287.03 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	333.75 \$	- \$
Cogéco câble	68.94 \$	129.82 \$
Receveur général du Canada	5 122.07 \$	5 122.07 \$
Cogéco câble	60.88 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 189.21 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	787.34 \$	- \$

Hydro-Québec - CCCS	1 350.76 \$	- \$
Bell - Municipalité	105.64 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	691.85 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	7 013.12 \$	7 013.12 \$
Total comptes à payer:	173 067.84 \$	173 067.84 \$
Salaires		
2 novembre 2023	6 399.35 \$	6 399.35 \$
9 novembre 2023	5 749.17 \$	5 749.17 \$
16 novembre 2023	5 817.57 \$	5 817.57 \$
23 novembre 2023	6 455.27 \$	6 455.27 \$
30 novembre 2023	9 640.93 \$	9 640.93 \$
Total salaires:	34 062.29 \$	34 062.29 \$
TOTAL:	207 130.13 \$	207 130.13 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 23-243

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 octobre 2023;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 octobre 2023 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 23-244

DEMANDE DE DON – MIRA

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don au montant de 50\$ à MIRA.

ACCEPTÉE

2.4

DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Résol. 23-245

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Saint-André, Chambord et Sainte-Hedwidge désirent présenter un projet d'analyse de regroupement municipal pour la sécurité civile dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Lac-Bouchette s'engage à participer au projet d'analyse de regroupement municipal pour la sécurité civile et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-André organisme responsable du projet.

ACCEPTÉE

3.

PERSONNEL

3.1

MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE À L'INTERNE

Résol. 23-246

ATTENDU QUE lors de l'embauche de M. David Bouchard nous l'avions informé qu'après sa période d'essai et après avoir complété l'échelle salariale il aura l'occasion de devenir l'employé journalier spécialisé à temps plein;

ATTENDU QUE M. Luc Potvin a décidé de céder sa place comme journalier spécialisé à temps plein pour journalier spécialisé à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le transfert entre Luc Potvin et David Bouchard soit :

QUE M. David Bouchard devient journalier spécialisé à temps plein;

QUE M. Luc Potvin devient journalier spécialisé à temps partiel;

QUE ce mouvement de main-d'œuvre soit effectif le 1^{er} janvier 2024.

ACCEPTÉE

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

Aucun item.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Résol. 23-247

ATTENDU QUE certains membres du comité consultatif d'urbanisme doivent renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler les mandats de M. Gilles Marcoux, M. Régis Néron et M. Réal Bérubé au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

DE nommer M. Laurier Girard comme substitut si M. Réal Bérubé n'est pas disponible.

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

Aucun item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13.
Résol. 23-248

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 17.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.
